

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 18 JUILLET, à 09 h 02, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Mathieu RAFFINI a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Mathieu RAFFINI, Alain ZANÉGUY, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Didier ROBERT, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR  
Marylise ISIDORE  
Philippe NAILLET  
Nadia RAMASSAMY

(à partir de son départ à 11 h 57 au Rapport n° 20/3-018)

(à partir de son départ à 12 h 32 au Rapport n° 20/3-022)

(toute la durée de la séance)

(toute la durée de la séance)

par Monique ORPHÉ  
par Gérard FRANÇOISE  
par Jacques LOWINSKY  
par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (53 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote sur le Rapport n° 20/3-020 portant attribution de subventions et conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000,00 euros au Budget 2020 :

- Geneviève BOMMALAIS,
- Christelle HASSEN,
- Aurélie MÉDÉA,
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY.

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Gilbert ANNETTE	de 11 h 29 à 11 h 57	du Rapport n° 20/3-009 au Rapport n° 20/3-018
Ibrahim DINDAR	parti à 11 h 57	au Rapport n° 20/3-018 (procuration à ORPHÉ Monique)
Marylise ISIDORE	partie à 12 h 32	au Rapport n° 20/3-022 (procuration à FRANÇOISE Gérard)

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 JUILLET 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 53 sur 55.

LA MAIRE



Encka BAREIGTS

**OBJET**            **Gestion des effectifs**  
Création de postes et mise à disposition d'un agent de la Ville de Saint-Denis auprès  
de la Société publique locale "Oser pour l'Education" (SPL OPE)

---

### 1. Création de postes

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

### 2. Mise à disposition d'un agent de la Ville de Saint-Denis auprès de la Société publique locale "Oser pour l'Education" (SPL OPE)

Conformément à l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, le Conseil municipal doit être préalablement informé de toute mise à disposition du personnel.

La mise à disposition est une modalité particulière de la position d'activité définie comme étant « la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper l'emploi, continue de percevoir la rémunération correspondante mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir ».

La Société publique locale « Oser pour l'Education » a retenu la candidature d'un agent titulaire pour occuper la fonction de Directeur des Ressources.

Cet agent sollicite par conséquent sa mise à disposition auprès de la SPL OPE pour une durée de trois ans.

L'organisme d'accueil, remboursera à la Ville la rémunération de l'agent mis à disposition, les cotisations et contributions y afférentes.

Je vous demande donc :

- de prendre acte de la mise à disposition d'un agent communal titulaire au profit de la SPL OPE ;
- de m'autoriser à signer la convention correspondante.

**OBJET**            **Gestion des effectifs**  
Création de postes et mise à disposition d'un agent de la Ville de Saint-Denis auprès  
de la Société publique locale "Oser pour l'Education" (SPL OPE)

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°20/3-028 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur François JAVEL ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

*(11 abstentions : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BEGUE Vincent, Nadia RAMASSAMY représentée par BEGUE Vincent, YENG-SENG Wanda, GANY Haroun, RAMSAMY Jean-Régis, ROBERT Didier, BABEF Corinne, LAGOURGUE Michel, MEDEA MADEN Noela, ZANEGUY Alain)*

**ARTICLE 1**

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois figurant à l'annexe jointe.

**ARTICLE 2**

Autorise la Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal qui exerce la fonction de Directeur des Ressources auprès de la SPL OPE (Société publique locale « Oser pour l'Education »).

**ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 24 JUIL 2020

LA MAIRE  
  
Ericka BAREIS  


## ANNEXE : CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES : JUILLET 2020

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

### I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction Projet Educatif Global	Assistant administratif	1	Adjoint administratif	35h	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 532.33 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction Projet Educatif Global	Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles (ASEM)	3	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	30.08h	Assister le personnel enseignant pour l'accueil, la surveillance, l'hygiène des enfants, l'encadrement et l'animation des activités éducatives, la préparation et l'entretien du matériel.	CAP d'accompagnement éducatif petite enfance, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine de l'enfance	Fixé entre 1 324,98 € et 1 876,72 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement s'effectuera par voie statutaire dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203028-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

## II – Création d'emplois permanents de catégorie B

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction des ressources humaines	Gestionnaire carrière-paie	1	Rédacteur	35h	Appliquer et gérer à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie.	Baccalauréat ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203028-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

### III – Création d'emplois permanents de catégorie A

Afin d'accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Intitulé de fonction	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction Projet Educatif Global	Educateur Jeunes Enfants	1	Educateur territorial de jeunes enfants	35h	Mettre en place des situations éducatives ayant pour but de favoriser le développement, l'épanouissement et l'affirmation de la personnalité du jeune enfant en tenant compte de ses besoins spécifiques. Contribuer au suivi individuel des enfants en étroite collaboration avec les familles.	Titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	Fixé entre 1 710,40 € et 2 849,10 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.
Direction générale adjointe - développement urbain	Directeur de service	1	Attaché	35h	Management opérationnel d'un service : Pilotage, animation des équipes ; Gestion administrative et budgétaire ; Gestion des ressources humaines Création et suivi des tableaux de bord sur les activités du service.	Niveau Bac +3, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou d'une expérience affirmée dans le domaine.	Fixé entre 1 827, 55 € et 4 554, 82 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203028-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Direction générale des services	Chargé de mission	5	Attaché	35	Participe à la mise en œuvre du projet municipal. Coordonne le pilotage des grands axes stratégiques : ville solidaire, ville citoyenne, ville durable, ville jeune, ville ambitieuse. Participe à l'élaboration et la gestion des outils de pilotage, de suivi de l'activité et d'évaluation.	Niveau Bac +3, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou d'une expérience affirmée dans le domaine.	Fixé entre 1 827, 55 € et 4 554, 82 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.
---------------------------------	-------------------	---	---------	----	--	---	---	--

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203028-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203028-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020